



CONTRIBUTION POTENTIELLE POUR LES EXIGENCES LEED® CANADA-NC & NE 2009

CRÉDITS
VISÉS

STRATÉGIES
DURABLES

POINTS
POTENTIELS

RELATION
AU

CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ*
ISOLANT À TOITURE :

ENDUIT RÉGULIER, IMPRÉGNÉ D'ASPHALTE, ENDUIT D'ASPHALTE,
ENDUIT ET IMPRÉGNÉ D'ASPHALTE

ÉAp2

Performance
énergétique minimale

0
(exigé)

Directe

COMMENTAIRES

Exigences de la condition préalable

Trois options de conformité possibles.

L'option choisie devra également être utilisée pour le crédit ÉA 1.

Option 1 - Simulation énergétique de tout le bâtiment selon l'une ou l'autre des 2 voies suivantes : Code CMNÉB 1997 ou Norme ASHRAE 90.1-2007.

Démontrer une économie de coûts de 23 % dans la performance du bâtiment proposé, s'il s'agit d'une nouvelle construction, ou de 19 % dans le cas de rénovations importantes à un bâtiment existant, par rapport à la performance du bâtiment de référence pour le CMNÉB 1997 ou de 10 % (nouveaux bâtiments) et 5 % (bâtiments existants) pour ASHRAE 90.1-2007.

Option 2 - Se conformer aux mesures prescriptives de l'Advanced Energy Design Guide selon l'une ou l'autre des 4 voies suivantes : for Small Office Buildings 2004 ou for Small Retail Buildings 2006 ou for Small Warehouses and Self-Storage Buildings 2008 ou for K-12 School Buildings.

Option 3 - Se conformer aux mesures prescriptives indiquées dans l'Advanced Buildings™ Core Performance Guide.

Les isolants à toiture ENDUIT RÉGULIER, IMPRÉGNÉ D'ASPHALTE, ENDUIT D'ASPHALTE et ENDUIT ET IMPRÉGNÉ D'ASPHALTE sont composés de fibres de bois et représentent la base omniprésente tout usage, d'une vaste gamme d'utilisations dans la construction de toits plats résidentiels, industriels, commerciaux ou institutionnels. Les isolants à toiture ENDUIT RÉGULIER, IMPRÉGNÉ D'ASPHALTE, ENDUIT D'ASPHALTE et ENDUIT ET IMPRÉGNÉ D'ASPHALTE ont une grande force de compression, ce qui augmente la rigidité et permet au système de toiture de garder son intégrité. Ils constituent un excellent support et une surface idéale pour l'épandage des bitumes chauds.

Les isolants à toiture contribuent au préalable ÉA 2 car ils permettent d'améliorer le rendement énergétique des structures.

En effet, ces isolants peuvent améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment puisqu'ils possèdent une résistance thermique de R 3 / po.

ÉA 1

Optimiser la
performance énergétique

1 à 19 points (NC)
3 à 21 points (NE)

Directe

COMMENTAIRES

Exigences du crédit

Trois options de conformité possibles.

Respecter les exigences de la condition préalable ÉA 2.

Option 1 - Démontrer un pourcentage d'économie de coûts de la performance nominale du bâtiment par rapport à la performance nominale du bâtiment de référence selon la voie choisie en ÉA 2. Jusqu'à concurrence de 19 points (NC) ou 21 points (NE).

CMNÉB

Un point (1) LEED® NC et trois points (3) LEED® NE pour une réduction de coûts prévue de 25 % (nouveaux bâtiments) ou 21 % (bâtiments existants).

ASHRAE 90.1-2007

Un point (1) LEED® NC et trois points (3) LEED® NE pour une réduction de coût prévue de 12 % (nouveaux bâtiments) ou 8 % (bâtiments existants).

Option 2 - Se conformer aux mesures prescriptives de l'Advanced Energy Design Guide (1 point) selon l'une ou l'autre des 4 voies suivantes : for Small Office Buildings 2004 ou for Small Retail Buildings 2006 ou for Small Warehouses and Self-Storage Buildings 2008 ou for K-12 School Buildings.

Option 3 - Se conformer aux mesures prescriptives indiquées dans l'Advanced Buildings™ Core Performance Guide. Pour ce crédit des points additionnels peuvent être obtenus en

Les isolants à toiture ENDUIT RÉGULIER, IMPRÉGNÉ D'ASPHALTE, ENDUIT D'ASPHALTE et ENDUIT ET IMPRÉGNÉ D'ASPHALTE sont composés de fibres de bois et représentent la base omniprésente tout usage, d'une vaste gamme d'utilisations dans la construction de toits plats résidentiels, industriels, commerciaux ou institutionnels. Les isolants à toiture ENDUIT RÉGULIER, IMPRÉGNÉ D'ASPHALTE, ENDUIT D'ASPHALTE et ENDUIT ET IMPRÉGNÉ D'ASPHALTE ont une grande force de compression, ce qui augmente la rigidité et permet au système de toiture de garder son intégrité. Ils constituent un excellent support et une surface idéale pour l'épandage des bitumes chauds.

Les isolants à toiture contribuent au crédit ÉA 1 car ils permettent d'améliorer le rendement énergétique des structures.

En effet, ces isolants peuvent améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment puisqu'ils possèdent une résistance thermique de R 3 / po.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BP CANADA a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet.



CONTRIBUTION POTENTIELLE POUR LES EXIGENCES LEED® CANADA-NC & NE 2009

CRÉDITS VISÉS

STRATÉGIES DURABLES

POINTS POTENTIELS

RELATION AU

MR 4

Contenu recyclé

1 à 2 points

Directe

Exigences du crédit

Utiliser des matériaux ayant un contenu recyclé pour que la somme du contenu recyclé post-consommation et de la moitié du contenu pré-consommation constitue au moins 10 % (1 point) ou 20 % (2 points) de la valeur totale des matériaux du projet. La valeur du contenu recyclé d'un ensemble de matériaux est déterminée selon le poids de l'ensemble qui est ensuite multiplié par le coût de l'ensemble pour déterminer la valeur du contenu recyclé.

MR 5

Matériaux régionaux

1 à 2 points

Directe

Exigences du crédit

Utiliser des matériaux ou des produits de construction qui ont été extraits, recueillis, récupérés et traités dans un rayon de 800 km (500 milles) (2 400 km s'ils sont expédiés par train ou par bateau) du site de fabrication finale.

Démontrer que le site de fabrication finale de ces produits est situé dans un rayon de 800 km (500 milles) (2 400 km s'ils sont expédiés par train ou par bateau) du chantier de construction.

Si seule une fraction d'un produit ou d'un matériau est extraite, recueillie, récupérée, traitée et fabriquée localement, seul le pourcentage (par poids) de ces produits doit être pris en compte pour établir la valeur régionale. Le pourcentage minimum de matériaux régionaux est de 20 % (1 point) ou 30 % (2 points).

CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ* ISOLANT À TOITURE :

ENDUIT RÉGULIER, IMPRÉGNÉ D'ASPHALTE, ENDUIT D'ASPHALTE,
ENDUIT ET IMPRÉGNÉ D'ASPHALTE

COMMENTAIRES

Les isolants à toiture ENDUIT RÉGULIER, IMPRÉGNÉ D'ASPHALTE, ENDUIT D'ASPHALTE et ENDUIT ET IMPRÉGNÉ D'ASPHALTE peuvent contribuer à l'obtention de ce crédit car ils contiennent un contenu recyclé pré-consommation et un contenu recyclé post-consommation tels que décrits dans le tableau suivant :

Isolant à toiture	Pré-consommation*	Post-consommation*
Enduit Régulier	48,2 %	36,6 %
Imprégné d'asphalte	48,2 %	37,2 %
Enduit d'asphalte	47,7 %	35,5 %
Enduit et imprégné	47,0 %	39,7 %

Les pourcentages de contenu recyclé sont calculés selon le poids de l'ensemble du panneau et **excluent** le pourcentage de contenu recyclé provenant des rebuts internes de la compagnie MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BP CANADA.

Toutes les données relatives aux composantes ayant un contenu recyclé ont été répertoriées et validées par une tierce partie - Vertima inc.

* Ces pourcentages varient selon l'épaisseur des isolants. Les données indiquées dans ce tableau représentent les pourcentages minimums.

COMMENTAIRES

Les isolants à toiture ENDUIT RÉGULIER, IMPRÉGNÉ D'ASPHALTE, ENDUIT D'ASPHALTE et ENDUIT ET IMPRÉGNÉ D'ASPHALTE permettent de contribuer à ce crédit puisqu'ils contiennent des composantes qui sont extraites, recueillies, récupérées et traitées à moins de 800 km ou 2 400 km (selon le mode de transport utilisé) du lieu de fabrication final. Les pourcentages de matériaux régionaux des différents isolants à toiture ont été regroupés dans le tableau suivant :

Isolant à toiture	Matériaux régionaux*
Enduit Régulier	84,9 %
Imprégné d'asphalte	85,4 %
Enduit d'asphalte	83,2 %
Enduit et imprégné	86,7 %

Le calcul de ce pourcentage a été effectué en considérant les exigences du crédit MR 5 et la conformité du rayon à respecter en fonction des moyens de transport utilisés.

Le lieu de fabrication final des isolant à toiture est situé au Québec, à Pont-Rouge (G3H 1S2).

La provenance des principales composantes ainsi que le mode de transport utilisé devront être validés par projet.

Toutes les données relatives aux composantes ayant un contenu régional ont été répertoriées et validées par une tierce partie - Vertima inc.

* Ces pourcentages varient selon l'épaisseur des isolants. Les données indiquées dans ce tableau représentent les pourcentages minimums.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BP CANADA a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet.



**CONTRIBUTION POTENTIELLE
POUR LES EXIGENCES LEED® CANADA-NC & NE 2009**

CRÉDITS VISÉS **STRATÉGIES DURABLES** **POINTS POTENTIELS** **RELATION AU**

MR 7

Bois certifié

Ne contribue pas

Directe

MATÉRIAUX ET RESSOURCES (MR)

Exigences du crédit

Utiliser un minimum de 50 % (établi sur la base du coût) de matériaux et de produits à base de bois certifié selon les principes et critères du **Forest Stewardship Council (FSC®)** pour les produits et matériaux à base de bois. Ces produits comprennent, sans s'y limiter, les pièces de bois de charpen-te, les planchers, les sous-planchers, les portes en bois et autres finis en bois.

Inclure les matériaux installés de manière permanente dans le projet. Les produits du bois acheté pour utilisation temporaire dans le projet peuvent être inclus au calcul, au choix de l'équipe de projet.

Le cas échéant, tous les matériaux de ce type doivent être inclus au calcul. Le mobilier peut être inclus également s'il est inclus avec uniformité dans les crédits MR 3 : Réutilisation des matériaux au crédit MR 7 : Bois certifié.

**CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ*
ISOLANT À TOITURE :**

ENDUIT RÉGULIER, IMPRÉGNÉ D'ASPHALTE, ENDUIT D'ASPHALTE, ENDUIT ET IMPRÉGNÉ D'ASPHALTE

COMMENTAIRES

La compagnie **MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BP CANADA** est un manufacturier certifié FSC® Mix Crédit; numéro de certificat : **RA-COC-006310, FSC-C113184**. Il est donc possible d'affirmer que **100 %** du bois utilisé dans la fabrication de tous les produits de la compagnie **MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BP CANADA** est contrôlé.

Les isolants à toiture peuvent, sur demande et disponibilité, être vendus certifiés FSC® et ainsi contribuer à ce crédit puisqu'ils contiennent respectivement **56,2 %** (enduit régulier), **53,7 %** (imprégné d'asphalte), **56,7 %** (enduit d'asphalte), et **51,4 %** (imprégné et enduit) de composantes de bois.

Les calculs seront conformes au crédit **MR 7**, qui exclut les composantes ayant un contenu recyclé post-consommation.

Toutes les données relatives aux composantes comprenant du bois ont été répertoriées et validées par une tierce partie - Vertima inc.

COMMENTAIRES

ID 1

Innovation en design
Mode 2 performance
exemplaire

1-3 points

Directe

INNOVATION EN DESIGN (ID)

Exigences du crédit

Mode 2 : Performance exemplaire (1-3 points)

Un point (1) est accordé lorsqu'un projet double les exigences du crédit et /ou atteint le pourcentage-seuil subséquent d'un crédit LEED® existant.

Performance exemplaire MR 4 : Contenu recyclé

Viser l'obtention d'un contenu recyclé minimal de **30 %** de la valeur total des matériaux du projet.

Performance exemplaire MR 5 : Matériaux régionaux

Viser l'obtention d'un pourcentage de matériaux régionaux minimal de **40 %** de la valeur total des matériaux du projet.

COMMENTAIRES

PR 2

Priorité régionale

1-3 points

Directe/
indirecte

PRIORITÉ RÉGIONALE (PR)

Exigences du crédit

Un maximum de 3 points peut être proposé en vertu de ce crédit qui a pour objet de permettre l'ajout de points pour récompenser la prise en compte d'une OU de plusieurs questions qui revêtent une importance environnementale régionale additionnelle.

Pour obtenir le crédit Priorité régionale, le demandeur doit indiquer les crédits LEED qui ont une importance environnementale régionale additionnelle. Le projet doit obtenir le crédit de base et ensuite proposer ce crédit comme crédit de priorité régionale.

Se référer à la section avantages et aspects à considérer du crédit proposé comme crédit de priorité régionale.

Pour une liste des crédits applicables se référer au site du Conseil du Bâtiment durable du Canada (CBDCa) à www.cagbc.org, à la section des outils LEED® pour les systèmes d'évaluation LEED® Canada pour les nouvelles constructions et les rénovations importantes 2009 et LEED® Canada pour le noyau et l'enveloppe 2009.



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BP CANADA a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet.

POINTS

TOTAL

**JUSQU'À
30 POINTS POSSIBLES
(NC) &
32 POINTS POSSIBLES**

Les isolants à toiture peuvent contribuer à l'atteinte de trente (30) points pour un projet LEED® Canada-NC 2009 & trente-deux (32) points pour un projet LEED® Canada-NE 2009

* Il est important de considérer que le total de points identifiés reflète le pointage attribué dans chaque catégorie où le produit contribue. Le produit en lui seul n'accorde pas le pointage, tel que défini ci-dessus, mais est considéré comme un élément bénéfique dans l'ensemble des composantes du bâtiment pour atteindre les crédits LEED®.

* L'interprétation de Vertima quant à la contribution potentielle des produits et systèmes pour les exigences LEED® porte sur les données fournies par les clients qui sont responsables de la véracité et de l'intégrité de leurs informations. Vertima valide les preuves et pièces justificatives auprès du manufacturier et de ses fournisseurs. Vertima ne peut donc être tenu responsable d'informations fausses, ou pouvant induire en erreur.